



## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# Le Pr Gontran Ondzotto, nouveau président de l'université Marien-Ngouabi

Le Conseil des ministres qui s'est tenu le 30 juin à Brazzaville sous la direction du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a procédé à des nominations dont celle du Pr Gontran Ondzotto, médecin ORL, au poste de président de l'université Marien-Ngouabi. Il remplace à ce poste le Pr Jean Rosaire Ibara, nommé ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique.

Page 6



## COOPÉRATION

# La France s'engage à soutenir le Cepro



L'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, a annoncé le 30 juin à Brazzaville, au cours d'une réception qui lui a été accordée par les responsables du Centre pour la prospective et le développement (Cepro), la disponibilité de son pays à soutenir les initiatives de développement de cet organisme d'études, d'analyses prospectives et de recherches sur les questions de politiques publiques et de développement. Le président de la conférence générale du Cepro, Michel

François Barateau et les membres du Cepro Ngakala, a salué la coopération entre sa structure et la France, avant d'exprimer un souhait, celui de voir se poursuivre leur collaboration pour l'avenir. « *Un seul vœu de notre part, votre plein investissement aux côtés du gouvernement congolais et du Cepro, pour la concrétisation et le succès des engagements issus des conclusions du symposium sur les partenariats publics-privés* », a-t-il indiqué.

Page 7

## Éditorial

# Baromètre

Page 2

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

# Des acteurs réfléchissent à l'amélioration du point d'échange internet

Un atelier de réflexion initié par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a réuni du 29 au 30 juin à Brazzaville des acteurs de l'écosystème internet sur l'amélioration d'une meilleure gouvernance du point d'échange internet du Congo (CGIX), une infrastructure essentielle dans la fluidité du trafic internet. Des responsables des systèmes d'informations et de communications des administrations publiques, opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs d'accès Internet ont aiguisé, pendant les deux jours, leur connaissance sur le CGIX destiné à soutenir le flux internet au Congo qui se déploie chaque jour avec l'entrée des services à valeur ajoutée. Soutenu par les éclaircissements des experts de l'ARPCE,



Vue des participants

de la RDC et du Burkina Faso ayant intervenu par visioconférence, l'atelier a éclairé sur les enjeux du CGIX et ses atouts. Il a ainsi proposé de meilleurs axes de gestion technique

et globale du CGIX, grâce à l'élaboration d'un plan d'action cohérent, fruit d'une réflexion commune des acteurs du secteur au cours des deux jours.

Page 3

## DOUANES CONGOLAISES

# Renforcer le recouvrement des taxes du commerce en ligne



Guénolé Mbongo Koumou s'exprimant en ligne/Adiac

Face à l'augmentation des ventes en ligne en raison des fermetures des frontières causées par la pandémie de coronavirus, la douane congolaise entend renforcer son dispositif pour mieux capter les flux commerciaux.

A l'occasion de la 2e conférence de l'Organisation mondiale des douanes qui s'est tenue en ligne le 29 juin, le directeur général des douanes du Congo, Guénolé Mbongo Koumou, a invité ses pairs à une meilleure coopération pour, dit-il, maximiser les recettes. « *La coopération envisagée entre les douanes pourra aider notre pays à fiabiliser les informations douanières, à recouvrer efficacement les recettes* », a-t-il précisé.

Page 4

## ÉDITORIAL

## Baromètre

Ce ministère-là va-t-il être la mesure étalon à partir de laquelle les Congolais aviseront que le gouvernement du Premier ministre Anatole Collinet Makosso s'est réellement mis au travail ? N'assistera-t-on pas à un nouvel enchaînement d'effets d'annonce avant que l'administration publique habituée à se faire rappeler à l'ordre sans s'y conformer par délit d'habitude ne retombe encore lourdement dans ses travers tant décriés ?

Chacun a pu le deviner. Le département ministériel dont il est question est celui pour lequel l'intitulé, amplement bien défini, est en soi porteur d'espoir : Ministère du Contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique. Il s'attache en un mot à ce que les hommes et les femmes à qui l'Etat a confié des missions d'intérêt général brillent par une gestion transparente.

Souvent, chez les Congolais deux opinions s'affrontent pour associer la notion de transparence à la seule gestion des deniers publics. Les personnes promues à de hautes fonctions se renfrognent à l'idée que l'exigence de bonne gouvernance qui leur est faite s'apparente à de l'acharnement systématique contre elles ; les plus nombreuses qui sont tenues loin des sphères de décisions n'en démordent pas de penser que tels qu'on les voit, tous les hauts-placés sont des prédateurs intouchables.

Il s'agit plutôt d'envisager l'appel au devoir de transparence dans sa plénitude. La qualité du service public touche en effet toutes les sphères de la société : eau, électricité, santé, éducation, justice, sécurité, ordre public, transport, etc. Les antivaleurs prospèrent sur le manque de qualité du service public. Comment se faire délivrer une pièce d'état civil sans verser de pourboire ? Comment être facturé pour de l'eau et l'électricité que l'on n'a pas consommées ? Comment passer une éternité dans une station de bus alors qu'on a de quoi payer son transport ? Ces questions peuvent s'étaler à l'infini, elles rappellent le contrat de base de l'Etat envers sa population.

Plus loin, plus gros, cela va sans dire, on toucherait incontestablement à la gestion quotidienne des grands corps de l'Etat chapeautés par les ministères ainsi qu'ils sont compartimentés. La charge de celui d'entre eux à qui échoit le contrôle d'Etat est bien de gagner en transversalité. Jean-Rosaire Ibara était face à ses collaborateurs, lundi 28 juin, pour le rappeler à haute voix. Dès l'annonce de sa nomination à ce poste, le sentiment partagé par ses compatriotes était qu'il héritait d'une tâche ingrate, mais exaltante.

Le contrôle d'Etat ne signifie certainement pas confondre vitesse et précipitation, mais s'il ne marque pas le coup dès le départ dans l'expertise de la qualité du service public et la lutte contre les antivaleurs, le Congo aurait alors volontiers choisi de retarder sa marche vers le développement.

Les Dépêches de Brazzaville

## PLATEAUX

## La population de Djambala déterminée à poursuivre la marche vers le développement

Les femmes, jeunes, sages et notables de Djambala, chef-lieu du département des Plateaux, ont réaffirmé le week-end dernier leur engagement à accompagner le président de la République dans la réalisation des objectifs contenus dans « Ensemble, poursuivons la marche ».



Josué Rodrigue Nguonimba posant avec les responsables des clubs de Djambala DR

Les forces vives de la commune de Djambala ont pris de fermes engagements au travers des déclarations qu'elles ont rendues publiques et remises au député élu de leur première circonscription, Josué Rodrigue Nguonimba. « Dans la paix, l'entente..., nous, sages et notables de Djambala, rassurons le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, de notre entière disponibilité à l'accompagner et à le soutenir sans faille dans l'exercice de sa très haute fonction et la réalisation des objectifs de son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » », a tenu parole le représentant des sages et notables, Séraphin Onsouéné.

Profitant de son séjour à Djambala, Josué Rodrigue Nguonimba a fait des dons multiformes à ses mandants. Il s'agit d'un appareil d'échographie à l'hôpital de base de la localité; des pagnes pour deux mille femmes; des équipements sportifs pour les onze

clubs de football et la ligue départementale des Plateaux.

Réceptionnant l'appareil médical, le Dr Mongo, s'est félicité de cet élan de cœur de Josué Rodrigue Nguonimba qui vient mettre un terme aux souffrances des femmes de cette commune qui, jadis, parcouraient de longues distances pour des problèmes de santé. « Nous avons passé des périodes très difficiles au niveau de notre localité pour les diagnostics, surtout pour les femmes enceintes. Ces dernières présentant des kystes d'ovaires, fibromes..., devraient se rendre soit à Brazzaville ou soit à Oyo au vu de passer un diagnostic de grossesse extra-utérine ou voir la position ou mieux la présentation de l'enfant », a-t-il rappelé.

L'élu de Djambala I a, de son côté, félicité les habitants du chef-lieu du département des Plateaux pour avoir accepté de poursuivre la marche ensemble avec la ma-

jeorité présidentielle. Josué Rodrigue Nguonimba entend, en effet, poursuivre le travail amorcé tout en gardant confiance en ses mandants. « Nous venons de prendre acte de vos déclarations, je tenterai, de façon fidèle, à les restituer effectivement au président. Merci pour cet effort, cela démontre que quand un message est passé de façon sincère, vous vous mobilisez et vous réussissez à gagner de bons résultats. Nous comptons sur vous pour les batailles futures... Nous allons nous arranger à être des bons interlocuteurs pour que les messages passent et que le président ne doute plus un seul instant de la population de Djambala », a déclaré le ministre de la Construction, de l'urbanisme et de l'Habitat.

Notons que la commune de Djambala avait voté pour le chef de l'Etat à 93, 87%, lors du scrutin présidentiel du 21 mars dernier.

Parfait Wilfried Douniama

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou  
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

## PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

## Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

## Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo  
IMPRIMERIE  
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo  
Tél.: (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## TÉLÉCOMS

# Amélioration de la gestion du point d'échange internet du Congo

Un atelier de réflexion initié par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce) a réuni du 29 au 30 juin à Brazzaville des acteurs de l'écosystème internet sur l'amélioration d'une meilleure gouvernance du point d'échange internet du Congo (CGIX), une infrastructure essentielle dans la fluidité du trafic internet.

Des responsables des systèmes d'informations et de communications des administrations publiques, opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs d'accès Internet ont aiguisé, pendant les deux jours, leur connaissance sur le CGIX destiné à soutenir le flux internet au Congo qui se déploie chaque jour avec l'entrée des services à valeur ajoutée.

Soutenu par les éclaircissements des experts de l'Arpce, de la RDC et du Burkina Faso ayant intervenu par visioconférence, l'atelier a éclairé sur les enjeux du CGIX et ses atouts. Il a ainsi proposé de meilleurs axes de gestion technique et globale du CGIX, grâce à l'élaboration d'un plan d'action cohérent, fruit d'une réflexion commune des acteurs du secteur au cours des deux jours.

« Nous sommes dans une dynamique de croissance. Nous sommes en train de constater un flux important des data au niveau national. Il faut créer les conditions pour que ce trafic réalisé ici soit maintenu localement et qu'il ne passe pas par les canaux extérieurs. Cela facilite la



Luc Missimbazi lors de la présentation du CGIX Congo

fluidité des échanges et permet d'avoir un internet de qualité », a expliqué Luc Missimbazi, directeur des projets et de la prospective à l'Arpce.

Le point d'échange internet est en

effet une infrastructure technique essentielle où les réseaux se réunissent pour se connecter et échanger du trafic Internet. Parmi les types de réseaux qui se connectent au trafic d'échange, on distingue les

opérateurs de téléphonie mobile, les fournisseurs d'accès Internet et les Réseaux de distribution de contenu (CDN) tels que Facebook, Twitter et Google.

Sur le flanc technique, l'atelier aura

éclairé sur l'apport du CGIX dans l'expertise technologique avec l'organisation interne des réseaux, l'acquisition des blocs d'adresses IP et des numéros de système autonome, ainsi que la formation technique des acteurs du secteur sur notamment le protocole de routage BGP.

En clair, le CGIX permet la réduction du coût de la capacité de la bande passante internationale chez les opérateurs et la réduction des temps de latence.

Le CGIX est géré par l'Arpce depuis 2013 année de sa mise en place. En mai 2017, il a été retenu par la Commission de l'Union africaine dans le cadre du projet African exchange internet (AXIS) pour devenir le nœud internet de la sous-région Afrique centrale. Une migration de sa plateforme a été faite au cours du mois d'août 2018 avec l'accompagnement technique de son partenaire France-IX. Il était hébergé dans le Datacenter de l'opérateur de téléphonie mobile Airtel Congo jusqu'en février 2021. Depuis le 11 juin 2021, le CGIX est hébergé dans le Datacenter de l'Arpce.

Quentin Loubou

## NUMÉRIQUE

## Le Congo bientôt doté d'un système national d'identification digitale

L'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du Système national d'identification digitale (Snid) a été présentée le 28 juin à Brazzaville, par le groupe Sofrecom en alliance avec Westaf et Sofie. L'outil permettra de constituer une base de données centralisées et fiables en vue d'assurer la traçabilité, la sécurité des informations et l'accès à des services numériques de qualité.

« Le système d'identification en étude, permettra de fournir les bases d'un service public en ligne mature: d'offrir une solution d'authentification centralisée et unique à l'ensemble des services publics en ligne; de contribuer à l'émergence d'une société de l'information du Congo et à sa transformation vers une société intelligente, connectée et inclusive. Ce, en application des recommandations internationales en la matière », a indiqué le ministre en charge des Postes et Télécommunications, Léon juste Ibombo, lors de la cérémonie de restitution de cette étude pour la mise en place du Snid.

Composé de trois registres, cet outil vise, entre autres, à la collecte, à l'enregistrement, au traitement et à la certification de l'ensemble



Le ministre Ibombo posant avec les participants aux travaux de restitution du Snid/DR

des données d'état civil, démographiques et biométriques, à l'identification de tout individu vivant au Congo ou à l'étranger, et autres personnes en situation régulière.

Ce système sera également enrichi de données d'ordre démographique sur la situation des ménages, no-

tamment sur le nombre de ménages, les revenus, la catégorie socio-professionnelle et sur une identité biométrique du citoyen.

Présent à cette restitution, Michel Ngakala, coordonnateur du projet Cab, a signifié que le Snid contribuera à réduire la fraude, protéger les droits des citoyens

et accroître la transparence. Il permettra également de créer de la valeur économique pour les individus, en favorisant une plus grande inclusion qui donnera un meilleur accès aux biens et aux services.

« L'étude de faisabilité du Snid démontre combien l'identité numérique va

servir principalement à la population et que le cadre technologique, juridique et politique doit être fondé sur la liberté d'action et de choix des utilisateurs, le consentement éclairé, la reconnaissance de multiples formes d'identité, la préservation de l'anonymat et le respect de la vie privée. », a-t-il indiqué.

Évalué à environ 18 millions de dollars, le budget d'investissement dudit projet implique dans sa mise en œuvre les chantiers du cadre réglementaire et de la création des centres de gouvernance.

Notons que, le groupe Sofrecom tend à: établir un plan de transformation digitale; déployer les socles de connectivité et d'infrastructures; proposer des solutions digitales les plus adaptées...

Gloria Imelda Lossele

## E-COMMERCE

# La douane congolaise veut renforcer le recouvrement des droits et taxes

**Le système de recouvrement des recettes par l'acheteur qu'applique jusqu'à présent le Congo n'est pas sans risques, puisque des marchandises vendues en ligne continuent d'échapper à l'administration douanière.**

La crise sanitaire de Covid-19 a changé les habitudes de consommation à travers le monde, entraînant une hausse des ventes en ligne. La dynamique du commerce électronique représente une niche rentable pour la République du Congo confrontée actuellement à la crise économique et à la rareté des ressources financières.

L'ambition du pays dans ce domaine a été dévoilée, le 29 juin, par le directeur général des douanes et des droits indirects, Guénolé Mbongo Koumou, qui prenait part en visioconférence à la 2e conférence de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). « Il faut que ces flux commerciaux soient captés par l'administration douanière congolaise et cette conférence a été l'occasion d'aborder les contours de la question, de voir comment les pays en développement peuvent tirer profit des expériences des pays développés », a-t-il détaillé.

En effet, le système de recouvrement actuel a montré ses limites,



Guénolé Mbongo Koumou s'exprimant en ligne/Adiac

compte tenu du fait que c'est le commerçant qui déclare les marchandises à l'arrivée au Congo. L'administration douanière ne s'appuie que sur les informations fournies par les déclarants pour procéder au calcul des droits et taxes. Or, les commerçants cherchent toujours à minoriser leurs déclarations afin de réduire les charges fiscal-douanières. Le directeur général des douanes

et des droits indirects, vice-président de l'OMD pour l'Afrique occidentale et centrale, a plaidé auprès de ses pairs pour une meilleure coopération entre les administrations douanières. « Le Congo compte beaucoup sur les recettes fiscal-douanières, en mettant en place une collaboration entre toutes les parties impliquées par le biais du commerce électronique. La

coopération envisagée entre les douanes pourra aider le pays à fiabiliser les informations douanières, de recouvrir efficacement les recettes », a-t-il lancé.

La conférence a permis également aux membres de l'OMD d'aborder les divers enjeux du commerce électronique transfrontalier en lien avec l'activité douanière, les échanges d'expériences, ainsi que le mécanisme

de coopération à mettre en place pour réaliser le recouvrement efficace des recettes. L'OMD a mis à la disposition des États plusieurs approches de recouvrement des recettes douanières, à savoir : le recouvrement par le vendeur, le recouvrement par l'acheteur, le recouvrement par un intermédiaire (transporteurs, opérateurs postaux) et l'approche hybride qui semble être adaptée au commerce électronique.

Ce quatrième procédé repose sur les systèmes d'information et des processus douaniers numérisés, pouvant faciliter l'interconnexion entre la douane congolaise et les autres pays de provenance des marchandises, y compris avec les plateformes de commerce électronique, les transporteurs et les opérateurs postaux. Il faut noter que le secrétaire général de l'OMD, Kunio Mikuriya, a aussi prêché en faveur du partage d'informations entre les douanes du monde. Il a enfin insisté sur le dialogue entre l'administration douanière et le secteur privé.

**Fiacre Kombo**

## VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

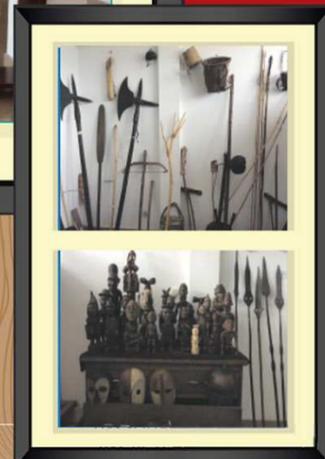
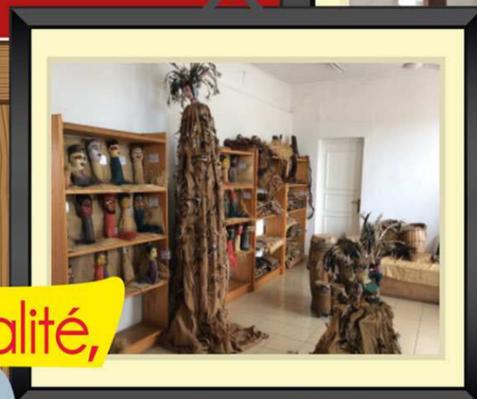
galerie CONGO  
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI  
à VENDREDI (9h-17h)  
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**  
de la **Tradition**  
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**  
immeuble les manguiers (Mpila )  
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

## SOPÉCO

## Plus d'ardeur pour relancer l'opérateur postal

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon juste Ibombo, a annoncé le 29 juin à Brazzaville des mesures pour la relance et le bon fonctionnement de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco).



Les participants aux échanges/Adiac

La réactivation des conseils de discipline, la mise en place d'un procédé numérique avec un pointeur de présence pour les agences de Brazzaville et Pointe-Noire et l'octroi des badges aux agents des différentes caisses font partie de ces mesures. « Nous allons réactiver dans le cadre du règlement intérieur de la Sopéco le conseil de discipline qui s'appliquera à tous. La direction générale n'échappera pas à cette commission de discipline », a déclaré le ministre Léon Juste Ibombo.

Lors des échanges avec les travailleurs de ladite société visant à faire le point des démarches entreprises par le cabinet relatives à l'apaisement des tensions au sein de la Sopéco, le ministre Ibombo a rappelé qu'afin de trouver des solutions aux différents problèmes qui minent la structure, un comité de gestion a récemment été mis en place pour une durée de 3 mois. Ce comité a pour objectif d'examiner, chaque semaine, la situation des recettes et des dépenses de la Sopéco dans le but de fixer les priorités des dépenses, en particulier le paiement des salaires.

Pour des raisons de transparence, les travailleurs ont eu droit à des éclaircissements en ce qui concerne les encaissements et recettes attendues de la société. En effet, la Sopéco compte 2 millions dans ses comptes bancaires alors que le net à payer du prochain salaire, celui de mars 2021, s'élève à 38.820.739 Fcfa. En outre, le ministre Léon Juste Ibombo a fait savoir que la Société des postes et de l'épargne du Congo attend des partenaires les recettes suivantes : 5 millions FCFA de Money Gram partenaire privilégié et stratégique ; 13.011.190 FCFA des loyers de la Banque postale du Congo (BPC) ; 20 millions FCFA des frais de correspondance destinés aux paiements des retraités et enfin 4.648.847 des loyers de la BPC Bacongo.

« La situation salariale des agents est inscrit dans les défis à relever. La dignité des agents de la poste passe par le traitement des salaires que je prends pour un leitmotiv. Si j'ai tenu à échanger avec vous c'est parce que je veux qu'il y ait la clarté et la transparence. Ce sera un moyen pour que notre entreprise retrouve ses lettres de noblesse. », a-t-il signifié

Hormis la question liée à la transparence des recettes, le ministre Ibombo a déploré le retrait de certains partenaires sociaux au comité de gestion récemment mis en place juste après un mois de travaux. Il s'agit des membres de l'intersyndicale de la Sopéco, notamment du postier et la fesypostal.

Par ailleurs, les agents ont été invités à travailler dans la collégialité avec la tutelle afin de maintenir le bon rythme de fonctionnement et un climat sain dans l'entreprise « Je n'accepterai pas que vous soyez instrumentalisés. Les solutions, nous allons les trouver ensemble, que ce soit dans le cadre du management, de la gestion, de la prospective de la poste. Nous allons travailler en union pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Il y a un mal au niveau de la poste et les agents ne veulent plus s'approprier leur outil de travail », a indiqué le ministre Ibombo.

Au terme des échanges, plusieurs recommandations ont été formulées par les agents de la Sopéco, entre autres, la création d'une autorité de régulation du secteur postal, la mise à disposition du fonds postal et une subvention pour le financement de certains projets.

Gloria Imelda Lossele

## EDUCATION

## La Commission nationale pour l'Unesco joue sa partition



Échange entre le ministre et Gabriel Bokoumaka

Lors de l'entrevue avec le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, le secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco, Gabriel Bokoumaka, a indiqué que la structure continue d'assurer le suivi, en interaction avec les ministères impliqués dans le secteur de l'éducation, pour les mettre en phase avec l'Unesco afin de permettre au pays d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Il s'agit notamment de l'ODD 4 qui consiste à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. « A ce sujet nous nous assurons que le pays lutte efficacement contre la discrimination en matière d'accès à l'éducation », a-t-il indiqué. Le problème de l'équipement des directions départementales de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation en matériel d'exploita-

tion des statistiques a également été évoqué. Selon le secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco, il faut renforcer l'informatisation du système dans les départements afin que les statistiques des établissements remontent dans les délais au niveau des inspections puis des directions départementales et finalement au ministère pour une meilleure gestion du système d'information des gestions de l'éducation.

Rominique Makaya

## SANTÉ

## Le programme de lutte contre le paludisme doté en moyens roulants



Les véhicules mis à la disposition du PNL

Les véhicules et matériels informatiques mis à disposition, le 29 juin à Brazzaville, par Catholic Relief Services (CRS), permettra au Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) et certaines directions départementales de soins et services de santé bénéficiaires (Caritas, Médecin d'Afrique...) de mieux assurer le suivi sur le terrain, notamment dans les zones difficiles d'accès. C'est le conseiller à la popula-

tion du ministre de la Santé et de la Population, Nkoua Oba Jovial, qui a procédé à la réception de ces outils de travail.

« Cette dotation est une contribution à la lutte contre le paludisme et au renforcement des capacités opérationnelles des districts sanitaires qui en bénéficient également », a expliqué Njara Rakotonirina, directeur du projet Fonds mondial au sein du CRS. La dotation est en effet financée

par le Fonds mondial de lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose.

Selon le directeur du projet Fonds mondial au sein du CRS, la coopération va se poursuivre car en perspectives la structure prévoit d'assurer la fourniture des intrants pour la lutte contre le paludisme notamment les antipaludiques et les tests rapides dans les 52 districts sanitaires que compte le pays.

R.M.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 30 juin 2021 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, monsieur Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat.

Onze (11) affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Cinq (05) projets de décrets, au titre du ministère des Industries minières et de la Géologie ; Trois (03) projets de décrets, au titre du Ministère des Affaires foncières et du Domaines public, chargé des Relations avec le Parlement ; Deux (02) projets de décrets, au titre du ministère de l'Enseignement technique et professionnel ; Des nominations au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique.

I/- Ministère des Industries minières et de la Géologie.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Pierre Oba, ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, a présenté aux membres du conseil des ministres deux (2) projets de décrets portant attribution de permis de recherches minières ; un (1) projet de décret portant premier renouvellement d'un permis de recherches minières ; un (1) projet de décret modifiant un permis d'exploitation ; enfin, un (1) projet de décret portant retrait de permis d'exploitation.

Projets de décrets portant attribution de permis de recherches minières.

Ces deux projets concernent le département de la Lékoumou et impliquent la Société de recherche et d'exploitation minière (SREM)

Pour le premier projet de décret, il convient de noter que la SREM a effectué des travaux de prospection dans la zone de Madzounou en vue d'y mettre en évidence le potentiel en minerais de fer ; le programme des travaux est estimé à deux milliards de frs CFA.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la Société de recherches minières pour le fer, dit « permis Madzounou ».

Second projet de décret : la SREM a obtenu en 2018 une autorisation de prospection dans la zone dite Yamba ; elle a obtenu des résultats encourageants, notamment la découverte de zones minéralisées. C'est dans ce contexte que, souhaitant approfondir ses connaissances sur la minéralisation, grâce à la réalisation de travaux dont le programme est établi pour 3 ans, pour un coût prévisionnel de 2 milliards de frs CFA, elle sollicite un permis de recherches minières pour le fer.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la Société de recherche minière (SREM) d'un permis de recherches minières pour le fer, dit « permis Yamba ».

Projet de décret portant premier renouvellement d'un permis de recherches minières.

La société NEWCO Mining S.A. a obtenu un permis de recherches minières pour la potasse, dit « permis Kanga » dans le département du Kouilou, par décret du 26 septembre 2016. Elle souhaite affiner ses objectifs pour une période de deux années supplémentaires, grâce à la réalisation de travaux dont le coût estimatif est de 11.500.000 dollars américains, soit environ 8 milliards de frs CFA.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a adopté le projet de décret portant premier renouvellement au profit de la société NEWCO Mining S.A. du permis de recherches minières pour la potasse, dit « permis Kanga ».

Projet de décret modifiant un permis d'exploitation.

Au terme d'une recherche fructueuse, la société Sintoukoka Potash a obtenu de l'Etat un permis d'exploitation minière pour la potasse, dit « permis Dougou » dans le département du Kouilou par un décret du 09 mai 2017.

Malheureusement, une erreur sur les coordonnées géographiques a été constatée, avec une incidence sur la superficie dudit permis. Le texte soumis au conseil prévoit donc un article 2 nouveau qui fixe la superficie exacte du permis d'exploitation minière, réputée égale à 456 km<sup>2</sup>, selon les limites géographiques rappelées dans le projet de décret.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a adopté le projet de décret modifiant l'article 2 du décret n°2017-139 du 9 mai 2017 portant attribution à la société Sintoukoka Potash d'un permis d'exploitation minière pour les potasses, dit « permis Dougou ».

Projet de décret portant retrait d'un permis d'exploitation.

Par décret 2014-165 du 24 avril 2014, la société CONGO MINING Ltd avait obtenu un permis d'exploitation minière pour le fer, dit « permis Mayoko Moussonndji » dans le département du Niari.

Sept ans après, la société peine à développer son projet minier, en dépit des potentialités existantes et des avantages fiscaux-douaniers offerts par la convention d'exploitation minière signée avec la République du Congo. Ces difficultés ont été confirmées par le constat établi par les services compétents du ministère des Industries minières et de la Géologie.

Ces difficultés ont été matérialisées par une absence prolongée d'activités liées au développement de la mine ainsi que par le non-respect du contenu local convenu entre les parties, ce qui caractérise un cas de défaut irrémédiable.

Une mise en demeure adressée à CONGO MINING Ltd aux fins d'effectuer les travaux relatifs au développement du projet minier est restée infructueuse.

L'article 62 du Code minier dispose que : « le titulaire d'un permis d'exploitation qui, au bout de douze mois à compter de la date d'attribution n'a pas commencé les travaux de développement du champ minier, peut se voir retirer ledit permis par décision du conseil des ministres, sur proposition du ministre chargé des mines, sans droit à indemnisation. Dans ce cas, le gisement est placé dans la situation de gisement ouvert aux recherches ou à l'exploitation ».

L'article 91 point 3 du Code dispose qu'un « titre ou une autorisation d'exploitation peut être retiré, après mise en demeure, pour : - absence ou insuffisance prolongée manifestement contraire aux potentialités du gisement ou à l'intérêt des consommateurs et non justifié par l'état du marché ».

Une mission d'inspection effectuée à Mayoko du 2 au 5 avril 2021 a confirmé tous les griefs ainsi relevés. Ces faits causent un lourd préjudice à l'Etat congolais et constituent une violation du Code minier ainsi que du décret du 24 avril 2014 portant attribution du permis « Mayoko-Moussonndji. »

Après examen et discussion, le conseil des ministres, confirmant la lettre de notification de cessation d'activités adressée à la société

CONGO MINING, a adopté le décret portant retrait du permis d'exploitation pour le fer, dit « permis Mayoko-Moussonndji, sis dans le département du Niari, détenu par la société CONGO MINING Exploration Ltd.

II/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public.

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Pierre Mabila, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement, a soumis aux membres du conseil des ministres trois (3) projets de décret.

Un (1) projet de décret portant cession à titre onéreux d'un domaine privé de l'Etat situé à Brazzaville.

Située à Sangolo OMS, Poto-Poto Djoué, la propriété immobilière du domaine privé de l'Etat d'une superficie de 368.700m<sup>2</sup>, soit 36 hectares 87 ares et 00 centiares, objet du titre foncier n°2544, abritait depuis 1959 le centre d'émission et de réception haute fréquence de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Fortement endommagé lors des événements de 1997, le centre d'émission a été transféré à l'aéroport de Maya-Maya.

Après quelques péripéties intervenues entre 2005 et 2015, l'ASECNA s'est finalement engagée à réaliser sur ce site des travaux d'aménagement foncier et de construction de logements sociaux ; c'est donc dans ce cadre que le projet de décret a été soumis à l'examen du conseil des ministres.

Après discussion, le conseil des ministres a adopté le projet de décret portant cession à titre onéreux du domaine privé de l'Etat, objet du titre foncier n°2544, situé au lieu-dit Sangolo OMS, Poto-Poto Djoué, arrondissement 8 Madibou, Brazzaville.

Un (1) projet de décret portant déclassement d'une dépendance du domaine public de l'Etat et un (1) projet de décret autorisant la cession à titre onéreux de chacune d'une dépendance privée de l'Etat située à Pointe-Noire.

La politique ambitieuse de maillage en infrastructures mise en œuvre par le gouvernement depuis plus d'une décennie, a modifié en profondeur les paysages urbains et ruraux. Dans ce cadre, les pouvoirs publics encouragent l'initiative privée.

C'est dans ce cadre que la société « Le Diamant » a formulé une demande d'acquisition à titre onéreux d'une propriété immobilière de l'Etat, afin d'y construire un immeuble de haut standing de type R+6, destiné aux affaires, aux loisirs et au tourisme. Ce projet ambitieux doit mobiliser d'importants financements et générer 300 emplois directs.

Les deux projets de décret soumis à l'examen du conseil doivent permettre de céder à cet investisseur l'espace foncier indispensable au développement de ce projet.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a adopté les deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, déclassement de la dépendance du domaine public de l'Etat cadastré section G, bloc /, parcelle 135 du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire et, pour le second, cession à titre onéreux de la dépendance du domaine privé de l'Etat, cadastré section G, bloc /, parcelle 135 du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire.

III/- Ministère de l'Enseignement technique

et professionnel.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, a soumis à l'examen des membres du conseil des ministres deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, suppression du second tour du baccalauréat professionnel et, pour le second, suppression du second tour du brevet d'études techniques.

Le ministre Maguessa Ebomé, a noté que l'analyse de la gestion des examens d'Etat, notamment du brevet d'études techniques institué par le décret n°92-298 du 21 mai 1992 portant institution, organisation et application du brevet d'études techniques et des baccalauréats de l'enseignement technique et professionnel dont la suppression des épreuves orales a été décidée par des décrets de 2012 et 2013 a permis de constater, dans un cas comme dans les autres, que les deuxièmes tours desdits examens se sont transformés en répétition pure et simple du premier tour.

Poursuivant son propos, le ministre Maguessa Ebomé, a fait part de la nécessité d'uniformiser, pour des raisons d'équité, ces examens avec ceux de l'enseignement général qui se font en tour unique.

Ainsi en application des recommandations de la 23ème session ordinaire du Conseil national de l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante tenue en octobre 2020, une commission ministérielle a élaboré des règlements d'examen instituant un seul tour et a permis la prise d'une réforme qui entrera en vigueur l'année prochaine, à savoir le passage du système de notation classique à une approche par compétences.

C'est l'ensemble de cette réforme qui a abouti à la présentation des décrets en examen.

Après discussion, le conseil des ministres a adopté les deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, suppression du second tour du baccalauréat de l'enseignement technique et professionnel et, pour le second, suppression du second tour du brevet d'études techniques.

IV/- Nominations.

Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique et au titre des mesures individuelles, le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

Président de l'Université Marien-Ngouabi : Monsieur Gontran Ondzotto, professeur titulaire ; Vice-président, chargé des affaires académiques de l'université Marien-Ngouabi : Madame Yolande Berton-Ofoueme, professeure titulaire ; Secrétaire général de l'Université Marien-Ngouabi : Monsieur Michel Alain Mombo, professeur titulaire.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos les travaux du conseil et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du conseil des ministres a pris fin à 11h15.

Fait à Brazzaville, le 30 juin 2021

**Le ministre de la Communication et des Médias,**

**Porte-parole du gouvernement,**

**Thierry Lézin Mougalla**